

Un Mediapark de 425.000 m² à Bruxelles

ANAÏS SORÉE

À l'instar de Barcelone ou encore de Montréal, Bruxelles va avoir sa propre cité des médias. Le projet Mediapark est sur les rails. Il s'agit de créer un quartier entièrement dédié aux médias dans lequel viendraient s'implanter des entreprises actives dans ce domaine. C'est l'architecte-urbaniste français François Leclercq qui est chargé d'élaborer le master plan dont la version définitive est attendue pour fin 2016.

5.000 emplois

Actuellement, le secteur des médias à Bruxelles représente près de 8.000 emplois, celui de la publicité 7.000. *«Ce sont des secteurs pourvoyeurs d'emplois et le fait que les employés de ces entreprises médiatiques se côtoieront dans un même quartier permettra de créer plus de liens entre eux et développera encore davantage d'activité»*, explique l'architecte-urbaniste. D'après les projections, le projet Mediapark devrait accueillir près de 5.000 travailleurs dont 3.500 pour la VRT et la RTBF.

La superficie totale du Mediapark sera de 425.000 m²

dont 55% seront dédiés au logement et 10% au commerce. Un cinéma va également être construit. L'idée est d'accueillir aussi des écoles actives dans le domaine, par exemple l'Ihecs ou l'Insas.

Le chantier sera véritablement lancé avec la construction des nouveaux sièges des deux chaînes de télévision publique, la VRT et la RTBF, déjà implantées sur le site dans un bâtiment de près de 220 mètres de long. Elles ont toutes deux lancé un appel à candidature afin de trouver un architecte pour imaginer leurs nouveaux sièges. La VRT, en avance sur la RTBF, a déjà sélectionné l'architecte. Elle dévoilera son nom à la rentrée. La RTBF, pour sa part dévoilera sa sélection fin 2015. Leurs déménagements sont prévus en 2020 pour la VRT et 2022 pour la RTBF.

On ne sait donc pas encore à quoi ressembleront les deux nouveaux bâtiments des télévisions publiques. Mais ce qui est certain c'est que la Tour Reyers, 89 mètres de haut, elle, restera. *«On va cacher ses éléments techniques pour la rendre plus ludique»*, indique François Leclercq.